



PLAN LOCAL D'URBANISME

04.1

ANNEXE DU RÈGLEMENT ÉCRIT INVENTAIRE DU PATRIMOINE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION PLU PRESCRIT PAR DCM LE: 17/09/2019

PLU ARRÊTÉ PAR DCM LE: 15/04/2025

PLU APPROUVÉ PAR DCM LE:

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal

Le Maire, Marie-Josée VILLAUTREIX



PLAN LOCAL D'URBANISME SAINT-TROJAN-LES-BAINS



Agence d'architecture et d'urbanisme
2 rue du Marais 93100 Montreuil
tél. : 01 43 49 10 11
mail : contact@a4plusa.com
www.a4plusa.com

UN PATRIMOINE RICHE MAIS NON RECONNUS OFFICIELLEMENT

Le patrimoine urbain, architectural et paysager de la commune de Saint-Trojan-les-Bains est particulièrement riche.

L'architecture balnéaire

C'est en cette fin de siècle, vers 1880, après la mise en place des premières liaisons maritimes par bateau à vapeur puis l'ouverture de chemin de fer, que l'activité touristique voit le jour à Saint Trojan. Fort de son appellation Saint-Trojan-les-Bains par décret en 1898, elle devient la station balnéaire des plus prisées d'Oléron.



Le quartier de la rue Omer Charlet puis celui de la petite plage ensuite, boulevard Félix Faure essentiellement, et ses rues environnantes, sont le témoignage de l'architecture dite des « bains de mer », l'architecture balnéaire.



L'église

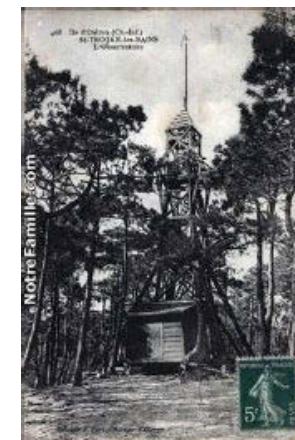
Dédicacée à Saint-Trojan, ancien évêque de Saintes. L'antique église du XI^e siècle est sous les sables. En effet, la formation perpétuelle des dunes obligea les habitants à reconstruire l'église en un lieu mieux protégé. La dune la plus proche du bourg, celle où est située actuellement la maison forestière, a recouvert l'ancien clocher de l'église désaffectée.



L'église actuelle date de 1661 avec des améliorations successives dont le plafond en 1983 en bois et d'un autel moderne en pierre. Le campanile datant de 1844 a été refait en 1988.

Deux figures de proue, placées en ex-voto et datant du XIX^e siècle, concernent les naufrages de « L'André Félix » et de « L'Espérance ». Ils sont classés Monuments Historiques. Une vitre située dans la nef renferme la maquette du navire de Nelson, le « Victory ».

L'observatoire



Dans la première moitié du XIX^e siècle, un poste de vigie avec sémaphore était installé sur la plus haute dune (41 m), au-dessus du village. Par mauvais temps, un guetteur surveillait les navires et donnait l'alarme en cas de danger.

En 1869, une petite tour fut construite afin d'améliorer le champ de vision alors réduit par la croissance des pins.

Elle serait utilisée pour connaître les possibilités de passage de Maumusson comme amer par les marins qui, par mauvais temps, confondent Maumusson avec l'entrée de la Gironde.

En 1882, l'installation d'un canot de sauvetage sur Saint-Trojan compléta la sécurité maritime.

L'observatoire était également utile en cas d'incendie.

Actuellement une nouvelle tour de surveillance contre les incendies remplace le vieil observatoire. Depuis, la dune de l'observatoire s'est affaissé de 7 m (34 m au lieu de 41 m) mais elle reste toujours le point culminant de l'île d'Oléron. Le haut de l'observatoire est à 52 m, ce qui permet aux guetteurs d'avoir une vue générale sur la forêt de St Trojan, de la Coubre en face, et de l'île pour pouvoir donner l'alarme si nécessaire.



Fruit d'un repérage et d'un travail méticuleux, réalisé par la municipalité (notamment lors des travaux du PLU opposable), ce document constitue un véritable outil d'analyse des éléments patrimoniaux et d'anticiper ainsi sur le règlement d'urbanisme à appliquer.

Les fiches qui suivent permettent d'identifier les bâtiments à la parcelle.

Du fait d'un nombre important d'éléments inventoriés au titre du « patrimoine remarquable de la commune », le document suivant présentera cet inventaire sous forme de fiches et par localisation géographique des constructions. Une justification de l'intérêt patrimonial, architectural et paysager sera réalisée pour chaque construction identifiée.



Ces éléments, non protégés par des outils réglementaires, ont fait l'objet d'un inventaire au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

L'INVENTAIRE AU TITRE DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

Cet inventaire, réalisé uniquement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, n'a donc pas valeur de protection « stricte ».

Il s'agit d'un outil de prise de conscience des richesses patrimoniales, offrant à la commune un droit de regard sur les potentiels projets d'urbanisme prévus dans ces sites ainsi recensés et pouvant porter atteinte aux éléments identifiés.

En application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme identifie et localise les éléments de paysage et délimite des immeubles et des sites à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique.

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L.421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

(article 151-29 du code de l'urbanisme).

ÉLÉMENTS REPÉRÉS À SAINT-TROJAN-LES-BAINS AU TITRE DU PATRIMOINE PROTÉGÉ

De la recommandation à la règle

A Saint-Trojan-les-Bains, l'architecture est typique des stations balnéaires.

Le bâti est souvent remarquable. Ce sont aussi les ambiances et les structures rurales encore lisibles qui font l'intérêt architectural urbain et paysager. Le milieu est donc fragile, et d'autant plus que la pression foncière va amener à investir dans les dépendances pour les transformer en habitations, à diviser des structures rurales. Les thèmes devraient permettre d'élaborer les règles particulières adaptées à des lieux (structures) ou à des problèmes précis (constructions). Les éléments non repérés pourraient voir des recommandations. Le principe serait de gérer les rapports entre espace public et espace privé, entre espace public et espace bâti en recherchant un juste équilibre entre protection et évolution. La règle écrite devrait s'orienter vers des notions de gabarits (gestion « des vides ») gérés par le PLU autant que des directives sur le bâti.

Les éléments identifiés

Sont ainsi identifiés les éléments présentant un intérêt patrimonial, à la fois esthétique et culturel (symbolique, cultuel, historique).

Ces éléments, vecteurs d'identité du territoire, expriment un « esprit des lieux », génèrent une ambiance particulière, portent un sens dans l'« imaginaire collectif ».

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les prescriptions suivantes sont destinées à assurer leur protection et leur mise en valeur.

Concernant les éléments urbains et architecturaux:

- Les restaurations, agrandissements ou surélévations du bâti ancien d'intérêt patrimonial devront respecter le caractère architectural originel de la construction, notamment en ce qui concerne les matériaux, les volumes, les ouvertures, l'ordonnancement de la façade...
- L'aspect des constructions sera compatible avec l'harmonie du paysage existant et les objectifs généraux de protection.
- Les principes généraux suivants devront être respectés:
 - unité d'aspect d'une même construction,
 - autonomie de composition de chaque construction.
- Sont proscrits:
 - Les matériaux ou procédés de mise en œuvre visant à imiter d'autres matériaux,
 - Les matériaux de caractère précaire,
 - Les mises en œuvre en contradiction manifeste avec les règles de l'art de construire.



	RENSEIGNEMENTS	PRÉCONISATIONS HAUTEURS ET ALIGNEMENTS	INTÉRÊTS	PRESCRIPTIONS
	001 L'église de St Trojan cadastre : B0435	RDC Edifice religieux Implantation sur deux limites séparatives.	Élevée en 1661, l'église de Saint-Trojan-les-Bains présente une façade surmontée d'un fronton et d'un clocher-pignon. A l'intérieur de l'église un bel ex-voto représente un trois mâts. A l'entrée une vierge protège les fonds baptismaux.	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.
	002 Sans dénomination adresse : 7, avenue des Bouillats cadastre : A0803	R + c Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) entourant la maison	Maison de type balnéaire. Architecture oléronaise. Façade en pierre et enduit beige. Ornements autour des ouvertures. Deux fenestrons de combles. Persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.
	003 Villa Francette adresse : 18, avenue des Bouillats cadastre : A0819	R + 1 Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) entourant la maison	Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>004 Les Petites Parcelles</p> <p>adresse : 63, avenue des Bouillats cadastre : A1138</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture doublée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Architecture oléronaise.</p> <p>Façade en enduit blanc.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>005 Les Mouettes</p> <p>adresse : 2, rue des Chalets cadastre : B0900</p>	<p>R+1</p> <p>Maison implantée à l'alignement par rapport à la voie.</p> <p>Implantation sur une limite séparative latérale</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Architecture oléronaise.</p> <p>Façade en enduit rose.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>006 Les Écureuils</p> <p>adresse : 7, rue des Chalets cadastre : B1919</p>	<p>R et R+1</p> <p>Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.</p> <p>Implantation sur une limite séparative latérale</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture en tuiles. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>007 Sans dénomination</p> <p>adresse : rue des Chalets cadastre : B0955</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Annexe implantée à l'alignement par rapport à la voie.</p> <p>Implantation en retrait des limites séparatives latérale.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Construction annexe en briques.</p> <p>Géométrie simple en volume et en toiture. Toiture en tuiles. Façade composée de briques rouges.</p> <p>Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



**008
L'Écho les Pins**

adresse :
14, rue des Chalets
cadastre : B0936

Rez-de-chaussée
Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.
Implantation sur deux limites séparatives latérales
Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison

Maison de type balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Architecture oléronaise.
Façade en pierre de taille.
Ouvertures plus hautes que larges. Persiennes en bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**009
Porte Bonheur**

adresse :
19, rue des Chalets
cadastre : B0966

Rez-de-chaussée
Maison implantée en recul par rapport à la voie.
Implantation sur une des deux limites séparatives latérales
Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison

Architecture oléronaise.
Façade plane. Volume rectangulaire. Façade enduite. Ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierres de taille. Balcon et ferronnerie.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**010
L'Oasis**

adresse :
1, rue Omer Charlet
cadastre : B2015

R+1+c
Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.
Implantation sur une limite séparative latérale
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Maison de type balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. L'effet décoratif des matériaux très variés (bois, briques, pierre,...) est mis en avant par une technique remarquable. Façade enduite. Colombe sur la façade principale de la construction. Ouvertures plus hautes que larges.
Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>011 Saint-Antoine de Padoue adresse : 3, rue Omer Charlet cadastre : B2400</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture remarquable marquant l'alignement de la rue. Ferronnerie présente.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (parc arboré) entourant la maison.</p>	<p>Maison de maîtres.</p> <p>Architecture saintongeaise.</p> <p>Façade plane. Volume rectangulaire. Balcon en léger décrochement par rapport au corps principal.</p> <p>Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Clôture donnant sur l'espace public à conserver et mettre en valeur.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>012 Villa Au Revoir adresse : 5, rue Omer Charlet cadastre : B1872</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture remarquable marquant l'alignement de la rue. Ferronnerie présente.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (parc arboré) entourant la maison.</p>	<p>Maison de maîtres.</p> <p>Architecture saintongeaise.</p> <p>Façade plane. Volume rectangulaire. Balcon en léger décrochement par rapport au corps principal.</p> <p>Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>013 Villa Hélène adresse : 16, rue Omer Charlet cadastre : B0300</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en léger retrait de la voie.</p> <p>Implantation sur une des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (parc arboré) entourant la maison.</p>	<p>Maison de ville. Façade plane. Volume rectangulaire.</p> <p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>014 Villa Eliane adresse : 18, rue Omer Charlet cadastre : B0301</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture remarquable marquant l'alignement de la rue. Ferronnerie présente.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (parc arboré) entourant la maison.</p>	<p>Maison de maîtres à deux travées. Façade plane.</p> <p>Volume rectangulaire.</p> <p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



015

Villa Les Clématites
adresse :
23, rue Omer Charlet
cadastre : B0238

R+1
Maison construite en retrait de la voie.
Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

Maison de ville.
Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Menuiserie métallique et bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



016

Sans dénomination
adresse :
27, rue Omer Charlet
cadastre : B2126

Rez-de-chaussée
Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

Maison oléronaise. Volume rectangulaire. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Menuiserie bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



017

Sans dénomination
adresse :
28, rue Omer Charlet
cadastre : B1435

R+1+c
Maison construite en léger retrait de la voie.
Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une clôture bois et d'un auvent maçonnable, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

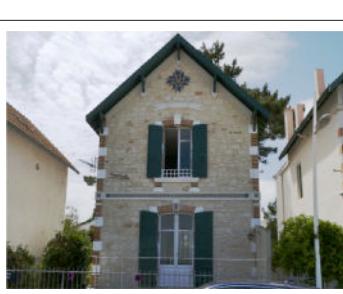
Maison de village.
Architecture oléronaise.
Construction en pierre.
Ouvertures plus hautes que larges avec encadrement maçonnable.
Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	018 1900 adresse : 38, rue Omer Charlet cadastre : B0209	R+1 Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue. Implantation sur une limite séparative. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.	Maison de type balnéaire. Façade plane et décrochement central. Volume rectangulaire. Façade en pierres et briques. Balcon. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.
	019 Sans dénomination adresse : 41, rue Omer Charlet cadastre : B1582	Rez-de-chaussée Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue. Implantation sur une limite séparative. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.	Maison oléronaise. Volume rectangulaire. Façade en enduit blanc. Menuiserie bois. Ouvertures plus hautes que larges. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.
	020 Sans dénomination adresse : 45, rue Omer Charlet cadastre : B2037	Rez-de-chaussée Maison construite en léger retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue. Implantation sur une limite séparative. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.	Maison oléronaise. Volume rectangulaire. Façade en pierres. Menuiserie bois. Ouvertures plus hautes que larges et arrondies. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.
	021 Sans dénomination adresse : 47, rue Omer Charlet cadastre : B0014	Rez-de chaussée Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut en pierre surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue. Implantation sur une limite séparative. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.	Maison oléronaise. Volume rectangulaire. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied	Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>022</p> <p>Sans dénomination</p> <p>adresse : 68, rue Omer Charlet</p> <p>cadastre : B1465</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite à l'alignement.</p> <p>Implantation sur une limite séparative et clôture marquant l'alignement sur rue.</p> <p>Espace privatif (jardin sur le côté)</p>	<p>Maison de village. Petit volume. Architecture oléronaise. Construction en pierre. Ouvertures arrondies.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>023</p> <p>Floralie</p> <p>adresse : 59, rue Omer Charlet</p> <p>cadastre : B0035</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut en pierre surélevé d'une grille, doublée d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Architecture oléronaise.</p> <p>Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>024</p> <p>Sans dénomination</p> <p>adresse : 70, rue Omer Charlet</p> <p>cadastre : B0085</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite à l'alignement.</p> <p>Implantation sur une limite séparative et clôture marquant l'alignement sur rue.</p> <p>Espace privatif (jardin)</p>	<p>Maison de village. Petit volume. Architecture oléronaise. Construction en pierre. Escalier extérieur.</p> <p>Ouvertures arrondies.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>025</p> <p>Villa René</p> <p>adresse : 72, rue Omer Charlet</p> <p>cadastre : B0084</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voirie. Jardin sur le côté latéral.</p> <p>Clôture marquant l'alignement sur rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Maison de village. Petit volume. Architecture oléronaise. Construction en pierre. Ouvertures arrondies.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>026 Sans dénomination adresse : 1, bd Félix Faure cadastre : B2344</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane et balcon central. Volume rectangulaire. Façade en pierre enduite. Balcon.</p> <p>Ouvertures variées. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>027 Villa Rose adresse : 2, bd Félix Faure cadastre : B1217</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane et balcon central. Volume rectangulaire. Façade en pierre. Balcon central.</p> <p>Ouvertures variées.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>028 Sans dénomination adresse : 3, bd Félix Faure cadastre : B0955</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie-vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane et balcon central. Construction étroite. Façade en enduit blanc.</p> <p>Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>029 Marie Stella adresse : 4, bd Félix Faure cadastre : B0956</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade en pierre.</p> <p>Construction étroite, une travée. Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



**030
La Brise**

adresse :
5, bd Félix Faure
cadastre : B0958

R+1+c
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison

Architecture balnéaire.
Façade en pierre.
Construction étroite, une travée. Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**031
Amour de Mai**

adresse :
7, bd Félix Faure
cadastre : B1307

R+1+c
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierres. Ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierres de taille et briques. Balcons.
Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**032
Villa Marie**

adresse :
8, bd Félix Faure
cadastre : B0963

R+1+c
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierres. Ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierres de taille et briques. Terrasses.
Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**033
Sémiramis**

adresse :
11, bd Félix Faure
cadastre : B0970

Rez-de-chaussée
Maison construite en retrait de la voie.
Clôture marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative latérale Espace privatif (jardin) à l'avant et à l'arrière de la maison

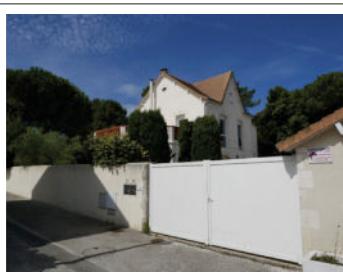
Architecture balnéaire, avec arcades extérieures. Escalier extérieur. Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite.
Ouvertures plus larges que hautes et de formes arrondies sur la partie supérieure. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>034 El Djezira</p> <p>adresse : 12, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B2395</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative latérale</p> <p>Espace privatif (jardin) à l'avant et à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire</p> <p>Façade plane et enduite.</p> <p>Toiture en croupe.</p> <p>Ouvertures de formes variées. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>035 Pietra Serena</p> <p>adresse : 13, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B0973</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Colonnes de style romaine et terrasses. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>036 Speranza</p> <p>adresse : 14, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B1888</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade enduite. Construction étroite, deux travées.</p> <p>Balcons. Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>037 Lermite</p> <p>adresse : 15, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B0977</p>	<p>R+2</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade enduite. Construction étroite, une travée.</p> <p>Balcons.</p> <p>Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>038 Villa Fleur de Sel</p> <p>adresse : 17, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B0978</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie.</p> <p>Implantation sur les limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à devant et sur le côté de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, ...).</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>039 Elise</p> <p>adresse : 18, bd Félix Faure</p> <p>cadastre : B2089</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade en enduit blanc.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>040 Jeanne d'Arc</p> <p>adresse : 5, rue des Écoles</p> <p>cadastre : B2714</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut en pierre surélevé d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Maison oléronaise. Volume rectangulaire.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade enduite.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>041 Sans Dénomination</p> <p>adresse : 5, rue de la Forêt</p> <p>cadastre : B0133</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>042</p> <p>Sans dénomination</p> <p>adresse : 7, rue de la Forêt</p> <p>cadastre : B0134</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé sur le devant et le côté de la maison.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture saintongeaise. Façade en pierre. Persiennes bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>043</p> <p>Les Iris</p> <p>adresse : 42, rue de la Forêt</p> <p>cadastre : B2288</p>	<p>Rez-de chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur-bahut en pierre surélevé d'une grille, doublée d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Persiennes en bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>044</p> <p>Sans Dénomination</p> <p>adresse : 48, rue de la Forêt</p> <p>cadastre : B2242</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur enduit, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>045</p> <p>l'Oiseau Bleu</p> <p>adresse : 8, rue Gambetta</p> <p>cadastre : B0237</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Façade en pierre et enduite.</p> <p>Construction étroite.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Architecture oléronnaise.</p> <p>Escaliers extérieurs.</p> <p>Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>046 Saint-Hubert</p> <p>adresse : 9, rue Gambetta</p> <p>cadastre : B1917</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>047 Mon Rêve</p> <p>adresse : 11, rue Gambetta</p> <p>cadastre : B0244</p>	<p>R+1 et demi niveau au rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture saintongeaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>048 Sam Plait</p> <p>adresse : 3, allée des Genêts</p> <p>cadastre : B0823</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur enduit, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>049 Sans dénomination</p> <p>adresse : 7, allée des Genêts</p> <p>cadastre : B0759</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur enduit, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>050 Les Abélias</p> <p>adresse : 4, rue Jean Hay</p> <p>cadastre : B1546</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Persiennes en bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel</p>
	<p>051 Villa Perdue</p> <p>adresse : 4, rue Victor Hugo</p> <p>cadastre : B1056</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut en pierre doublé d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en rose. Jeu d'effet sur les niveaux. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>052 Passi Flore</p> <p>adresse : 28, rue Victor Hugo</p> <p>cadastre : AA0343</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives en milieu de parcelle.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) entourant la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>053 La Toquade</p> <p>adresse : 1, avenue Henri Massé</p> <p>cadastre : B2208</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.</p> <p>Clôture marquant l'alignement.</p> <p>Implantation sur une limite séparative latérale</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture en croupe. Façade enduite.</p> <p>Ouvertures de formes variées. Menuiserie bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



054

Sans Dénomination**adresse :**

7, avenue Henri Massé

cadastre : B1908

Rez-de chaussée
Maison construite en retrait de la voie.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin arboré) entourant la maison.

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Bâtie en forme de « L ». Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Ouvertures plus hautes que larges. Escalier extérieur.
Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



055

Les Oliviers**adresse :**

22, avenue Henri Massé

cadastre : B0950

R+1
Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.
Clôture composée d'un mur bahut d'une grille.
Implantation sur une limite séparative latérale
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture en croupe. Façade enduite.
Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



056

Tefkira**adresse :**

5-6, bd de la Plage

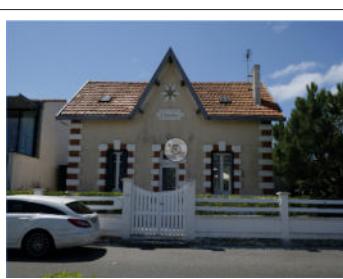
cadastre : B1317

R+1
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>057 Soleil Levant adresse : 8, bd de la Plage cadastre : B2059</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p>	<p>Bâtisse remarquable et volume important. Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierre. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable. Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>058 Paule-André adresse : 9, bd de la plage cadastre : B0845</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une haie-vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en léger retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Bâtisse remarquable et volume important. Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierre. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable. Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>059 Algue Marine adresse : 10-11, bd de la Plage cadastre : B0747</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur enduit d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>060 L'Angelus adresse : 13, bd de la Plage cadastre : B2382</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Persiennes en bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



061
Thalassa

adresse :
15, bd de la Plage
cadastre : B0742

Rez-de-chaussée
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en enduit blanc. Ouvertures proportionnelles. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



062
L'Escale

adresse :
18, bd de la Plage
cadastre : B1929

Rez-de-chaussée
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture en croupe. Façade en enduit blanc. Menuiserie bois. Effet décoratif sur la façade et autour des fenêtres.
Ouvertures plus hautes que larges. Menuiseries en bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



063
Sans Dénomination (nouveau)

adresse :
46, bd de la Plage
cadastre : B1943

Rez-de-chaussée
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive doubleée d'un mur maçonner marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des limites séparatives.
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Architecture oléronaise.
Géométrie rectangulaire en volume et en toiture. Façade en pierres. Ouvertures plus hautes que larges.
Menuiseries en bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



064
Marie Louise

adresse :
1, rue de la République
cadastre : B0289

R+1+c
Maison construite à l'alignement de la voie.
Implantation sur les des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison

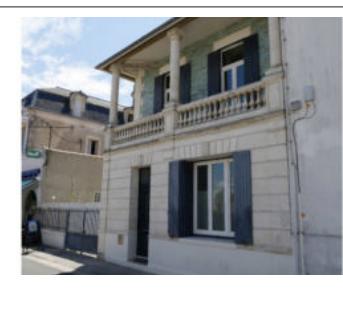
Architecture balnéaire.
Façade plane et en pierre.
Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois. Effet décoratif sur la façade et autour des fenêtres.
Ouvertures plus hautes que larges. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

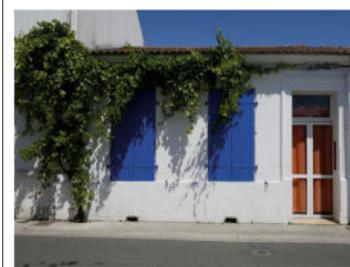
Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>065 Villa Merilis</p> <p>adresse : 3, rue de la République</p> <p>cadastre : B2270</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite à l'alignement de la voie.</p> <p>Implantation sur les deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Menuiserie bois et balcon en décrochement. Effet décoratif sur la façade et autour des fenêtres.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>066 Elisa</p> <p>adresse : 7, rue de la République</p> <p>cadastre : B0294</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>067 Aldebaran</p> <p>adresse : 9, rue de la République</p> <p>cadastre : B1912</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>068 Sans dénomination</p> <p>adresse : 10, rue de la République</p> <p>cadastre : B0796</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane. Volume rectangulaire. Façade en pierre. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>069 Sans dénomination</p> <p>adresse : 17, rue de la République</p> <p>cadastre : B0304</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>070 Sans dénomination</p> <p>adresse : 19, rue de la République</p> <p>cadastre : B0305</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture »</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>071 Villa Alice</p> <p>adresse : 20, rue de la République</p> <p>cadastre : B0354</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur les des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Façade plane. Volume rectangulaire. Façade en duite.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Balcon et ferronnerie.</p> <p>Menuiseries anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>072 Hôtel de la Paix</p> <p>adresse : 23, rue de la République</p> <p>cadastre : B1138</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite à l'alignement de la voie.</p> <p>Commerce au RDC.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite en blanc. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres.</p> <p>Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>073 Hôtel Murat</p> <p>adresse : 24, rue de la République</p> <p>cadastré : B2574 B2575 B2576</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison.</p>	<p>Bâtisse remarquable et volume important. Maison de style saintongeaise</p> <p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierre. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable. Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>074 La Vague</p> <p>adresse : 25, rue de la République</p> <p>cadastré : B2684</p>	<p>R+1+c</p> <p>Maison construite à l'alignement de la voie.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en pierre et faïence. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction à l'origine étrangère évoquant le voyage.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>075 Océan</p> <p>adresse : 33, rue de la République</p> <p>cadastré : B1969</p>	<p>R+1</p> <p>Maison remarquable construite à l'alignement.</p> <p>Implantation sur les deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) situé à l'arrière la maison.</p>	<p>Maison « bourgeoise » saintongeaise. Façade plane.</p> <p>Volume rectangulaire.</p> <p>Ornements sur façade.</p> <p>Façade enduite en blanc.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Fenestrons de comble. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



076

Sans dénomination**adresse :**

40, rue de la République

cadastre : B0342

Rez-de-chaussée
Maison construite en front de rue.
Implantation sur deux limites séparatives.
Jardin situé à l'arrière de la construction.

Maison de ville. Situation en mitoyenneté.
Architecture oléronaise. Façade en pierre.
Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



077

Sans dénomination**adresse :**

42, rue de la République

cadastre : B0375

R+1
Maison construite en front de rue à l'angle de la rue des Hirondelles et de la rue de la République.
Implantation sur deux limites séparatives.
Jardin situé à l'arrière de la construction.

Maison de ville. Situation en mitoyenneté.
Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc.
Menuiserie bois.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



078

Sans dénomination**adresse :**

48, rue de la République

cadastre : B0379

R+1
Maison construite en front de rue à l'angle de la rue de la République et Cité Bonsonge.
Commerce au RDC
Implantation sur deux limites séparatives.

Maison de ville. Situation en mitoyenneté.
Architecture saintongeaise. Façade en enduit blanc.
Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



079

Sans dénomination**adresse :**

57, rue de la République

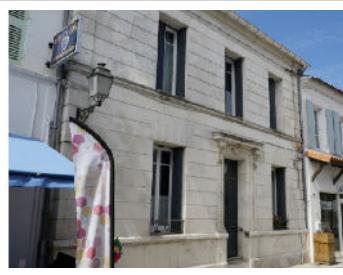
cadastre : B0172

R+1
Maison construite en front de rue à l'angle de deux rues.
Commerce au RDC
Implantation sur deux limites séparatives.

Maison de ville. Situation en mitoyenneté.
Architecture saintongeaise. Façade en enduit blanc.
Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>080 mairie</p> <p>adresse : 66, rue de la République</p> <p>cadastre : B2204</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue à l'angle de deux rues.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville occupée par les locaux de la mairie.</p> <p>Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture saintongeaise.</p> <p>Façade en enduit blanc.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>081 Sans dénomination</p> <p>adresse : 67, rue de la République</p> <p>cadastre : B0157</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture saintongeaise. Façade en pierre.</p> <p>Persiennes bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>082 Sans dénomination</p> <p>adresse : 71, rue de la République</p> <p>cadastre : B0155</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture saintongeaise. Façade en pierre.</p> <p>Menuiseries bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>083 Sans dénomination</p> <p>adresse : 91, rue de la République</p> <p>cadastre : B2246</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue.</p> <p>Implantation sur deux limites séparatives.</p> <p>Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté.</p> <p>Architecture oléronaise. Façade en pierre.</p> <p>Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>084 Sans dénomination</p> <p>adresse : 96, rue de la République</p> <p>cadastre : B0556</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture saintongeaise. Façade en pierre. Menuiseries bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>085 Sans dénomination</p> <p>adresse : 99, rue de la République</p> <p>cadastre : B2078</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture saintongeaise. Façade en pierre. Menuiseries bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>086 Gisel</p> <p>adresse : 107, rue de la République</p> <p>cadastre : B0050</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite à l'alignement de la voie. Implantation sur une limite séparative. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire. Façade enduite. Construction étroite, une travée. Balcons. Ouvertures plus larges que hautes. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>087 Sans dénomination</p> <p>adresse : 11-13, rue Camille Samson</p> <p>cadastre : B2769</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives. Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>088 Sans dénomination adresse : 23, rue Camille Samson cadastre : B2402</p>	<p>R+1+c Maison remarquable construite à l'alignement. Implantation sur les deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière la maison.</p>	<p>Maison « bourgeoise ». Façade plane. Volume rectangulaire. Ornements sur façade. Architecture oléronaise. Façade enduite en blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Fenestrons de comble. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>089 Sans dénomination adresse : 25, rue Camille Samson cadastre : B2403</p>	<p>Rez-de-Chaussée Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) situé sur le côté de la maison.</p>	<p>Architecture oléronaise. Géométrie rectangulaire en volume et en toiture. Façade en pierres. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>090 La Poste adresse : 1, boulevard Pierre Wiehn cadastre : B0805</p>	<p>R+1 Maison construite en front de rue à l'angle de deux rues. Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville occupée par les locaux de la Poste. Architecture balnéaire. Façade en enduit blanc. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>091 Cinéma Casino adresse : 3, boulevard Pierre Wiehn cadastre : B2787</p>	<p>Rez-de-Chaussée Maison construite en front de rue à l'angle de deux rues. Implantation sur deux limites séparatives.</p>	<p>Ancien casino de la commune de Saint-Trojan-les-Bains transformé en salle de cinéma. Architecture balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable. Façade enduite. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



092
Kiosque Photo

adresse :
boulevard Pierre Wiehn
cadastre : D0041

Rez-de-Chaussée
Maison construite en front de rue à l'angle de deux rues.
Implantation sur deux limites séparatives.

Kiosque à photo.
Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Façade enduite en partie. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



093
Sans dénomination

adresse :
10, boulevard Pierre Wiehn
cadastre : B0814

Rez-de-Chaussée
Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison

Architecture balnéaire. Géométrie rectangulaire.
Matériaux variés en façade (pierre, enduit,...). Effet décoratif mis en avant sur façade et chaînage d'angle.
Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



094
Sans dénomination

adresse :
13, boulevard Pierre Wiehn
cadastre : B1186

R+1
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille doublé d'une haie-vive, marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en enduit blanc. Ouvertures proportionnelles. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



095
Odette-Laure

adresse :
14 boulevard Pierre Wiehn
cadastre : B2205

R+1
Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Matériaux variés en façade (pierre, enduit, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>096 Sans dénomination adresse : 17 boulevard Pierre Wiehn cadastre : B1453</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>097 L'Horizon adresse : 18 boulevard Pierre Wiehn cadastre : B0825</p>	<p>RDC</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>098 Fleur de Mai adresse : 20, boulevard Pierre Whien cadastre : B0827</p>	<p>R+1</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation sur une limite séparative.</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...). Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



**099
Magali**

adresse :
23 boulevard Pierre Wiehn
cadastre : B0829

Rez-de-chaussée
Maison construite en retrait de la voie.
Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière et devant la maison.

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Effet décoratif également autour des fenêtres.
Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**100
Les Clefs**

adresse :
26 boulevard Pierre Wiehn
cadastre : B2523

R+1+c
Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'un mur bahut surmonté d'une grille, marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.

Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...).
Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



**101
Mon Plaisir**

adresse :
29, bd Pierre Wiehn
cadastre : B1986

R+1
Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative.
Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison

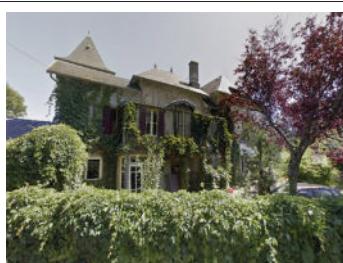
Architecture balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Matériaux variés en façade (pierre, brique, bois,...).
Effet décoratif mis en avant par une technique remarquable.
Ouvertures plus hautes que larges. Effet décoratif également autour des fenêtres. Menuiseries en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

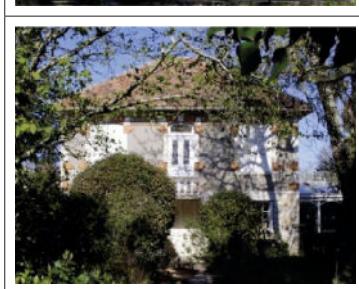
Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>102 Sans dénomination</p> <p>adresse : 2, cité Bellevue</p> <p>cadastre : B0024</p>	<p>Rez-de-chaussée En retrait par rapport aux voies et emprises publiques Jardin situé à l'avant de la construction</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture oléronaise. Construction de plain-pied et lucarne sur toiture. Façade en pierre et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>103 Bel Air</p> <p>adresse : 6, rue Victor Belliard</p> <p>cadastre : B0249</p>	<p>Rez-de-chaussée Maison construite en front de rue et située à l'angle de la rue Victor Belliard et la rue Gambetta. Implantation sur une limite séparative.</p>	<p>Maison de ville. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>104 Sans dénomination</p> <p>adresse : 8, rue Victor Belliard</p> <p>cadastre : B0250</p>	<p>Rez-de-chaussée Maison construite en front de rue. Implantation sur deux limites séparatives. Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Diffusion de l'esprit balnéaire en façade. Situation en mitoyenneté. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>105 Cap Horn</p> <p>adresse : 10, rue Victor Belliard</p> <p>cadastre : B0251</p>	<p>Rez-de-chaussée Maison construite en front de rue. Implantation sur une limite séparative. Jardin situé à l'arrière de la construction.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté sur une limite latérale. Architecture oléronaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>106 Sans dénomination</p> <p>adresse : 13, bd du Docteur Pineau</p> <p>cadastre : B2687</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison implantée en léger recul par rapport à la voie.</p> <p>Implantation sur une limite séparative latérale</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade enduite. Colombage sur la façade principale de la construction. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>107 Villa Emeraude</p> <p>adresse : 14, bd du Docteur Pineau</p> <p>cadastre : B1059</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en enduit blanc. Ouvertures arrondies. Menuiserie bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>108 Sans dénomination</p> <p>adresse : 15, bd du Docteur Pineau</p> <p>cadastre : B1188</p>	<p>R+1 et R+1+c</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) entourant de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la façade en décrochement par rapport au corps principal. Colombage en partie. Façade en pierre et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges.</p> <p>Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>109 Les Courlis</p> <p>adresse : 26, bd du Docteur Pineau</p> <p>cadastre : B1830</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives.</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Architecture balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Façade en enduit blanc. Ouvertures proportionnelles. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p> <p>Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>110 Sans dénomination adresse : 6, rue de l'Ermitage cadastre : B2336</p>	<p>R+1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue. Espace privatif (jardin) situé à l'avant et sur les cotés</p>	<p>Architecture balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture à forte pente sur la partie centrale et largement débordant, orné de nombreux détails. Façade en pierres et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie ancienne et persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>111 Bocage adresse : 8, rue de l'Ermitage cadastre : B2267</p>	<p>R+1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) situé à l'avant et sur les cotés.</p>	<p>Architecture balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture à forte pente sur la partie centrale et largement débordant, orné de nombreux détails. Façade en pierres et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie ancienne et persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>112 Ermitage adresse : 10, rue de l'Ermitage cadastre : B2265</p>	<p>R+1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture composée d'une grille doublée d'une haie vive, marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) situé à l'avant de la maison.</p>	<p>Maison de maîtres. Volume imposant dont l'étage est rehaussé d'un grenier habitable sous une toiture composée d'ardoises à forte pente et débordant. Géométrie complexe en volume et en toiture. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>113 Sans dénomination adresse : 4 , avenue du Port cadastre : B2053</p>	<p>Rez-de-chaussée Maison construite en léger recul de la voie. Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison.</p>	<p>Architecture balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture à pente et débordant, orné de nombreux détails. Façade en pierres et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres et en briques. Menuiserie ancienne et persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>114 Les Lutins adresse : 10, avenue du Port cadastre : B0578</p>	<p>R+1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture, marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin arboré) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Architecture balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Toiture en croupe. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie en bois. Effet décoratif sur la façade et autour des fenêtres. Escalier extérieur. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>115 La Toquade adresse : 10, bd de Gataeu cadastre : AA0200</p>	<p>Rez-de-chaussée Maison construite en retrait de la voie. Clôture doublée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives. Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures proportionnelles. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>116 Sans dénomination adresse : 5, rue des Hirondelles cadastre : B1675</p>	<p>R+1 et demi niveau au rez-de-chaussée Maison construite à l'alignement de la voie. Implantation sur les deux limites séparatives.</p>	<p>Maison de ville. Situation en mitoyenneté. Architecture saintongeaise. Façade en pierre. Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Espace privatif (jardin) situé à l'arrière de la maison</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>117 Les Genêts adresse : 4, bd Aristide Briand cadastre : B1091</p>	<p>R+1 et R+1+c Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives Espace privatif (jardin arboré) situé à l'avant de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la façade en décrochement par rapport au corps principal. Colombage sur façade principale. Architecture oléronaise. Façade en pierre et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie et persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>

	<p>118 Ce Calme adresse : 9, bd Aristide Briand cadastre : B0890</p>	<p>R+1 et R+1+c Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives Espace privatif (jardin arboré) situé à l'avant de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la façade en décrochement par rapport au corps principal. Architecture oléronaise. Façade en pierre et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>119 La Rose des Vents adresse : 11, bd Aristide Briand cadastre : B0891</p>	<p>R+1 et R+1+c Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives Espace privatif (jardin arboré) entourant la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Bow-window sur une des façades. Terrasse incorporée au corps principal. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>120 Les Rainettes adresse : 15, bd Aristide Briand cadastre : B0893</p>	<p>R+1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives Espace privatif (jardin arboré) entourant la maison</p>	<p>Maison de maîtres. Façade plane. Volume rectangulaire et imposant. Balcon en léger décrochement par rapport au corps principal. Architecture saintongeaise. Façade enduite. Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie anciennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originels.</p>
	<p>121 La Villa Bleue adresse : 24, bd Aristide Briand cadastre : B1093</p>	<p>R + 1 Maison construite en retrait de la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue. Implantation en retrait des deux limites séparatives Espace privatif (jardin arboré) situé à l'avant de la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la construction en forme cylindrique. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs. Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originels.</p>



122
Aimé Félicitée

adresse :
25, bd Aristide Briand
cadastre : B2595

R et R+1+
Maison construite en fond de parcelle. Clôture marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives
Espace privatif (jardin arboré) situé à l'avant de la maison

Maison de type balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture.
Terrasse couverte et accolée au corps principal.
Architecture oléronaise.
Façade en enduit beige.
Ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



123
Les Sylphes

adresse :
51, bd Aristide Briand
cadastre : B0924

R+1
Maison située à l'angle du boulevard Aristide Briand et de la rue Camille Chabannes.
Clôture marquant l'alignement de la rue.
Implantation sur une limite séparative latérale
Espace privatif (jardin) entourant la maison

Maison de type balnéaire, avec escalier situé à l'extérieur. Escalier implantée sur le mur gouttereau.
Façade plane. Volume rectangulaire. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges et de formes originales.
Encadrement des ouvertures. Toiture en croupe. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Annexe accolée à la construction principale en continuité des matériaux utilisés.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes « maisons paysannes » devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel. Les escaliers extérieurs devront également être protégés et mis en valeur.



124
Georges

adresse :
5, rue Cacaly
cadastre : B0903

Rez-de-chaussée
Maison implanté en léger retrait par rapport à la voie.
Clôture marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives latérales
Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison

Maison de type balnéaire.
Façade plane. Petit volume rectangulaire. Architecture oléronaise. Façade enduite Deux ouvertures plus hautes que larges. Encadrement en pierres de taille et briques.
Toiture en croupe.
Persiennes en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



125
Yvonne

adresse :
6, rue Cacaly
cadastre : B2117

Rez-de-chaussée
Maison surélevée par rapport au terrain naturel. Bâti implanté en léger retrait par rapport à la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue.
Implantation en retrait des deux limites séparatives latérales
Espace privatif (jardin) situé à l'avant et à l'arrière de la maison

Maison de type balnéaire.
Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la façade en décrochement par rapport au corps principal. Architecture oléronaise. Façade en pierre et enduit blanc. Ouvertures plus hautes que larges.
Menuiserie bois. Toiture ornée de nombreux détails. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

	<p>126 La Pavolée</p> <p>adresse : 10, bd du Dr Camille Chabannes</p> <p>cadastre : B0930</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison implantée en léger retrait par rapport à la voie.</p> <p>Clôture doublée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives latérales</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Maison oléronaise.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture.</p> <p>Architecture oléronaise.</p> <p>Façade en enduit blanc.</p> <p>Menuiserie en bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron. Construction de plain-pied</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>
	<p>127 Sans dénomination</p> <p>adresse : 14, bd du Dr Camille Chabannes</p> <p>cadastre : B2154</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison implantée en léger retrait par rapport à la voie.</p> <p>Clôture doublée d'une haie vive marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives latérales</p> <p>Espace privatif (jardin) entourant la maison</p>	<p>Maison remarquable de type balnéaire. Géométrie complexe en volume et en toiture. Une partie de la façade en décrochement par rapport au corps principal.</p> <p>Architecture oléronaise.</p> <p>Façade en pierre et enduit beige. Colombage sur une partie de la construction.</p> <p>Ouvertures plus hautes que larges. Balcon en décrochement à l'étage supérieur. Menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel</p>
	<p>128 Sans dénomination</p> <p>adresse : 16, bd du Dr Camille Chabannes</p> <p>cadastre : B0925</p>	<p>Rez-de-chaussée</p> <p>Maison implantée en retrait par rapport à la voie. Clôture marquant l'alignement de la rue.</p> <p>Implantation en retrait des deux limites séparatives latérales</p> <p>Espace privatif (jardin arboré) entourant la maison</p>	<p>Maison de type balnéaire.</p> <p>Géométrie complexe en volume et en toiture. Volume imposant de forme rectangulaire. Architecture oléronaise. Façade en enduit blanc. Colombage sur la façade principale et à l'étage supérieur. Ouvertures carrées et une fenêtre de forme arrondie au rez-de-chaussée.</p> <p>Menuiserie bois.</p> <p>Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.</p>	<p>Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.</p> <p>Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.</p>



129

Sans dénomination**adresse :**

16, rue Charles de Gaulle

cadastre : B2227

R+1
Maison remarquable construite à l'alignement.
Implantation sur les deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) situé à l'arrière la maison.

Maison « bourgeoise ».
Architecture saintongeaise.
Façade plane intégrant de multiples ornements.
Volume rectangulaire. Ornements sur façade. Façade enduite en blanc. Ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierres de taille. Fenestrons de comble.
Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



130

Sans dénomination**adresse :**

76, rue Omer Charlet

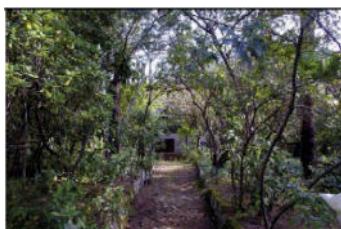
cadastre : B0081

Rez-de-chaussée
Maison remarquable construite à l'alignement.
Implantation sur une des deux limites séparatives.
Espace privatif (jardin) situé sur le côté de la maison.

Maisonnette de ville. Situation en mitoyenneté sur une limite latérale. Architecture oléronaise. Façade en pierre.
Enduit blanc et menuiserie bois. Couleur en référence à la charte « Paysage, urbanisme et architecture » du Pays Marennes Oléron.
Construction de plain-pied.

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



131

Sans dénomination**adresse :**

21, Bd Pierre Wiehn

cadastre : B0828

Non renseigné

Non renseigné

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes les constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.

LES CABANES OSTRÉICOLES DU PORT DE SAINT-TROJAN-LES-BAINS 132

Sur le littoral, les activités traditionnelles et les métiers de la mer ont construit les structures fragiles des carrelets de pêches ainsi que des chantiers ostréicoles faits de cabanes et de bassins, généralement implantés sur le domaine public maritime et aux abords des marais. Les cabanes ostréicoles de Saint-Trojan-Les-Bains sont situées le long du Port.

Les cabanes sont témoins de l'architecture ostréicole du XIX^{ème} siècle. Si elles disparaissent, le témoignage de cette époque disparaît aussi. Les détruire c'est effacer l'histoire locale de l'île d'Oléron. C'est pourquoi, les élus ont souhaité identifier au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, l'ensemble des cabanes ostréicoles présentent sur le port. Elles participent au caractère remarquable et balnéaire de la commune de Saint-Trojan-les-Bains. Elles sont remplies de couleurs diverses et variées, qui en font leur charme.

Elles sont majoritairement occupées par des activités ostréicoles et aquacoles, mais certaines d'entre elles ont vu leur vocation changer en commerce, notamment pour les activités de restauration et d'artisanat.

PREScriptions:

Préserver le caractère de la construction : conserver le volume, les proportions, l'organisation générale de la façade, respecter les matériaux et les couleurs.

Le caractère architectural et patrimonial des cabanes devra être conservé autant que possible. Les couleurs devront être en adéquation avec les couleurs de la Charte « Paysage, urbanisme, architecture » du Pays Marennes Oléron.

Lors de travaux de rénovation, réhabilitation et réfection, ces anciennes constructions identifiées au plan de zonage devront impérativement être protégées et mises en valeur dans leurs aspects, leurs formes et leurs caractères originel.



